

LA CRAU

Le procès d'une grosse marée noire "terrestre"



"Un désastre écologique", déclarait le jour même de l'accident la ministre de l'Écologie, Chantal Jouanno. / PHOTO NICOLAS VALLAURI

La société du Pipeline Sud-Européen (SPSE) sera jugée les 4 et 5 juin prochains par le tribunal correctionnel de Tarascon pour l'un des plus grands désastres écologiques des dernières années. Cette entreprise au capital de laquelle figurent les majors de l'industrie pétrolière mondiale se voit reprocher une faute qui, le 7 août 2009, s'est soldée par la rupture d'un oléoduc au cœur de la réserve naturelle des Coussouls de Crau.

Cette gigantesque marée noire terrestre inondant une zone Natura 2000, affectera pour des dizaines d'années la nappe phréatique — l'une des plus grandes d'Europe — à l'aplomb du point de rupture du pipeline. SPSE comparait pour un délit du code de l'environnement : le déversement dans les eaux souterraines d'hydrocarbures, (du pétrole brut), dont l'action a entraîné des dommages et à la flore ou à la faune. Ce délit est puni, pour une personne morale, d'une amende de 90 000 € et de sanctions complémentaires spécifiques aux personnes morales.

Effet de toit et délamination

Quatorze parties civiles dont les propriétaires des terrains souillés et les gestionnaires de la réserve devraient, aux côtés de collectivités territoriales et associations de défense de l'environnement, "faire payer" à SPSE le montant des dommages colossaux. Dans son ordonnance de renvoi devant le tribunal du 26 octobre 2012, la juge d'instruction exécutait l'exploitant du pipeline du délit de mise en danger d'autrui. Son "plan de maintenance et de surveillance de SPSE répond aux exigences de l'arrêté du 4 août

2006" prescrivant aux transporteurs un programme de surveillance.

En revanche, depuis longtemps, SPSE savait que les tubes du fabricant Bergrohr posés dans les années 1970 ne correspondaient plus à la réglementation en vigueur exigeant des tubes élargis et non pas soudés comme le sont ceux qui courent sous la Crau et sur le trajet jusqu'à Karlsruhe (Allemagne). L'accident d'août 2009 est dû à la rupture d'un de ces tubes qui s'est ouvert comme une fermeture éclair. À cela deux facteurs : un "effet de toit", c'est-à-dire un angle aigu dû à la soudure et donc plus sensible aux variations de pression et un délamination de l'acier qui, dans son épaisseur se scinde en "feuilles". Et c'est là qu'intervient la faute pénale reprochée à SPSE qui "savait que le tube présentait un effet de toit et était affecté sur une longueur d'1,80 m d'une zone de délamination pouvant occulter une fissure". Les connaissances acquises de 1981 à 2003 lors de précédents accidents du même type "auraient dû, selon la juge, conduire SPSE à prendre des mesures immédiates de renforcement voire de changement du tube, plusieurs fois stigmatisé comme hors normes". Et la juge d'instruction Ghislaine Roque de conclure que l'exploitant "n'a pas tiré suffisamment et plus rapidement les conséquences des informations dont elle disposait, faute à l'origine de l'accident". En octobre 2009, le PDG de SPSE déclarait à la juge d'instruction que les tubes Bergrohr se voyaient rajouter "une coquille qui leur donne la même solidité qu'un tube neuf". Mais pas celui qui a souillé la Crau et porté atteinte à des espèces protégées. **LUC LEROUX**

MARSEILLE

Les douaniers tirent la sonnette d'alarme

"On soulève un lièvre au moins aussi important que l'amiante", prévient Marie-José Cermolacce, agent des douanes au fret de Marseille. Ce lièvre, les douaniers français l'ont pourtant détecté il y a deux ans. Mais aujourd'hui, "l'heure est grave", s'inquiète Annie Bastogi, membre de la direction de la fédération des finances CGT. À l'origine de cette inquiétude : la toxicité des conteneurs que vérifie au quotidien la centaine d'agents répartis sur les deux bassins de Fos et Marseille. Selon le syndicat, près de 20 % de ces conteneurs renferment des gaz ou autres vapeurs toxiques. Les agents redoutent deux formes d'intoxication. "Il y a d'abord la fumigation qui sert à tuer les bactéries mais qui est très nocive. Et il y a aussi les vapeurs toxiques dégagées par les produits eux-mêmes, comme les chaussures ou les

vêtements", ajoute Fabien Gateau, secrétaire régional adjoint de la CGT Douanes Méditerranée. À l'instar de leurs collègues nationaux, les agents réclament "la dépollution systématique des conteneurs, ainsi que le suivi médical des agents actifs". "On fait ce qu'on peut pour protéger nos agents", se défend Patrice Vermet, directeur régional des douanes de Marseille. Qui précise que "la dépollution se fait déjà sur les conteneurs sur lesquels on intervient. Et un suivi médical a lieu tous les ans. On a aussi donné pour instruction d'aérer 30 minutes les conteneurs avant intervention, et on a livré des masques de protection". Des réponses jugées "inefficaces" par les agents de la CGT. Lesquels mettent en avant les mesures pratiquées en Belgique ou en Hollande, "où ils sont beaucoup plus en avance sur nous en matière de sécurité". **G.A.**

La Cour des comptes traque les gaspillages en Provence

Le rapport annuel pointe notamment la délivrance des papiers officiels à Aix

Un pavé d'un millier de pages qui pèse deux kilos... Avec son rapport annuel, rendu public hier, la Cour des comptes donne de nouveau l'alerte à propos de l'usage des fonds publics. Il faut, a répété le premier président de l'institution, Didier Migaud, s'attaquer sans mollesse aux déficits, et d'abord en réduisant les dépenses publiques. Dans son rapport, la Cour multiplie les exemples pour montrer le chemin qui reste à parcourir afin d'éviter les gaspillages. Elle pointe également des dysfonctionnements et des incohérences, qui ne concernent pas uniquement le domaine financier. Plusieurs cas concernent la Provence.

LES MÉSAVENTURES IMMOBILIÈRES D'ADOMA

Société d'économie mixte qui gère 450 foyers soit 76 000 lits en France, Adoma s'attire de vives critiques pour sa politique immobilière. C'est ainsi qu'à Marseille, la transformation d'un vieil hôtel en résidence sociale a battu des records de lenteur (5 ans...) et que l'organisme a déboursé 130 000 euros de plus que l'estimation des domaines. À Avignon, Adoma a acquis pour 8,7 millions d'euros une résidence étudiante "dans des conditions si douteuses qu'un dossier a été transmis à la justice pénale en 2011" : le vendeur, une société lyonnaise, l'avait acheté quelques mois plus tôt pour... 6,6 millions d'euros. Mais plus est, il s'est avéré que le bâtiment était en beaucoup plus mauvais état qu'annoncé, ce qui a entraîné 1,2 million d'euros de travaux...

TARASCON

Le groupe Richel Serres de France soupçonné de travail dissimulé

Le groupe Richel, leader européen de la fabrication de serres et d'équipements horticoles implanté à Eygalières, a-t-il été le complice d'une vaste organisation de travail illégal ou a-t-il été trompé par ses sous-traitants ? C'est l'épineuse question que va devoir trancher un magistrat instructeur lyonnais à partir d'éléments recueillis par les enquêteurs des brigades mobiles de recherche zonale de la Police aux Frontières (PAF) de Lyon mais aussi de Marseille.

Les investigations avaient débuté presque par hasard, en 2011, par le contrôle inopiné d'un chantier de montage de serres dans la région lyonnaise effectué par une société italienne. "De nombreuses infractions au droit du travail comme la dissimulation d'activité et de salariés, le prêt illicite de main-d'œuvre, le marchandage ou l'emploi d'étrangers sans titre de travail, ont été relevées", indique la directrice zonale adjointe de la PAF Marseille. Grâce à des missions aériennes conduites par les brigades aéronautiques de Lyon, Toulouse et Rennes, de nombreux chantiers de montage de serres sont discrètement repérés et localisés sur l'ensemble de l'Hexagone. Au total, une dizaine de ces sociétés, immatriculées en Italie et en Bulgarie sont identifiées, et les investigations permettent de déterminer qu'elles employaient régulièrement, en France, de nombreux ouvriers bulgares, macédoniens, bosniaques et serbes. Rapidement, les policiers établis-



Pour les visas et les titres de séjour, la sous-préfecture d'Aix ne vend pas de timbres fiscaux pour ne pas froisser les buralistes. / S. MERCIER

LA SOUS-PRÉFECTURE SOIGNE LES BURALISTES

La Cour des comptes épingle les buralistes, qui ont bénéficié de 2,6 milliards d'euros d'aides souvent injustifiées. "Sauf dans

timbres fiscaux sont nécessaires pour la délivrance, voire pour l'examen d'une demande. Plusieurs préfectures ou sous-préfectures ont décidé de ne pas en vendre, notamment pour ménager les buralistes proches".

A Avignon, le prix d'une résidence étudiante a augmenté de 2 millions en 6 mois

des cas très minoritaires, la rémunération moyenne des buralistes a progressé fortement et les aides ont entraîné des effets d'aubaine massifs", a regretté Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes. Ces aides ne sont pas les seuls avantages dont bénéficient les buralistes, comme l'évoquent les magistrats à propos de la délivrance de visas et de titres de séjour à la sous-préfecture d'Aix : "Des

COURANT ALTERNATIF À MARSEILLE

Le rapport pointe la dégradation de la qualité de la distribution de l'électricité, tant dans les zones rurales que dans les grandes villes. C'est ainsi qu'à Marseille, "le temps de coupure moyen est passé de 22 minutes en 2002 à 84 minutes en 2009, avant de redescendre à 54 minutes en 2010". Par ailleurs, la Cour pointe la faiblesse des contrôles exercés par les collectivités sur ERDF, ce qui renvoie à un récent rapport de la Chambre régionale des comptes Paca sur la distribution d'électricité à Marseille. **Fred GUILLEDOUX**

Migaud ne croit pas au retour du déficit à 3%

L'objectif gouvernemental d'un retour du déficit public de la France à 3% du PIB "n'a que peu de chances d'être atteint" en 2013, et de nouvelles économies seront "indispensables" en cours d'année, a déclaré hier le premier président de la Cour des comptes Didier Migaud. Même pour 2012 et malgré un réel effort de redressement, l'ancien député socialiste a jugé que "le risque que le déficit de l'ensemble des administrations publiques se révèle un peu plus élevé que prévu ne (pouvait) être écarté, notamment parce que la dégradation de la conjoncture pourrait avoir entraîné des recettes moins élevées que prévu". Le gouvernement table sur un déficit ramené de 5,2% du produit intérieur brut (PIB) en 2011 à 4,5% en 2012. Du coup, la dette publique "augmentera en 2013 pour dépasser les 90% du PIB, et continuera encore vraisemblablement de s'accroître en 2014 et 2015, malgré les mesures de redressement programmées", alors que l'exécutif table sur un reflux à partir de l'an prochain, a prévenu Didier Migaud. Le premier président de la Cour des comptes a toutefois salué l'effort structurel de réduction des déficits prévu pour 2013. Il s'agit d'un "effort considérable et même sans précédent", a-t-il souligné.



Une vue de l'usine Richel à Eygalières, où sont produits les éléments des serres. Elle a été perquisitionnée. / PHOTO F.SPEICH

LE COMMENTAIRE de Christian Richel

"Nous avons un problème avec des sous-traitants"

Joint au Mexique où il est actuellement dans le cadre d'un déplacement organisé par la Chambre régionale de commerce et d'industrie, Christian Richel, actuel dirigeant de l'entreprise familiale éponyme, ne nie pas les difficultés. "Oui, c'est vrai, nous avons rencontré un problème avec des sous-traitants. Nous produisons des serres à Eygalières et ce n'est pas le personnel de mon usine qui est en cause. Le problème, c'est que pour monter les serres sur de grandes surfaces, nous faisons appel à des entreprises qui fournissent du personnel. C'est comme dans le bâtiment. Et là, il y a eu du personnel illégal. Ça nous est tombé dessus de manière violente. Le problème, c'est qu'une entreprise comme la nôtre ne peut pas tout vérifier. La réglementation évolue, c'est très complexe et nous n'avons pas les moyens de tout regarder. C'est une réalité".

Le groupe Richel Serres de France, leader dans sa spécialité et qui de longue date met un point d'honneur à produire en terre provençale, s'est-il fait piéger ? Il ne serait pas le premier. Reste que ce type d'affaires risque fort d'avoir un impact sur son image de marque. **Jean-Luc CROZEL**

Laetitia SARIROGLOU